

30 mar 2018 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 30 mars 2018

Participation belge à l'activité d'assistance militaire "Blue Waves 18" en Tunisie

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation belge à l'activité d'assistance militaire "Blue Waves 18" en Tunisie en avril 2018.

La stabilité dans la périphérie sud de l'Europe est sous pression, ce qui entraîne un impact négatif direct sur la sécurité, la prospérité et le bien-être des citoyens européens à travers le terrorisme international, la piraterie, la criminalité internationale, les flux illégaux d'immigrants et de réfugiés. Une assistance militaire proactive à la formation de militaires de pays partenaires africains peut contribuer à une stabilisation régionale durable. Dans le cadre de la coopération bilatérale avec la marine néerlandaise et le *Nederlands Korps Mariniers*, la Défense contribue en 2018 à la mission OTAN Sea Guardian, notamment à bord du navire néerlandais KAREL DOORMAN.

Pendant la phase d'entraînement et le transit du navire vers sa zone opérationnelle au profit de l'opération Sea Guardian en Méditerranée, la taskforce néerlandaise exécute un "regional Maritime Capacity Building" (rMCB) au profit des 51 Commandos Royaux Marines tunisiens dans le port de Bizerte, en Tunisie, du 16 au 23 avril 2018. Le renforcement continu des capacités maritimes de l'appareil de sécurité tunisienne s'intègre dans la vision stratégique pour l'Afrique du Nord ainsi que dans toutes les autres activités binationales entre la Belgique et la Tunisie. L'engagement du détachement belge pour le rMCB, composé de cinq militaires, est prévu à partir du navire KAREL DOORMAN, qui restera en mer pendant la durée de cette mission.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>